Commune de BLÂMONT – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 24 Juin 2014 à 20h

PRÉSENTS: Guy JAMBOIS, Maire, Gilbert L'HOTE adjoint, Danielle VAILLANT adjointe, Blandine SALTZMANN, Yvette DUSSAUSSOIS, Eric PIERSON, Ghislaine STOCARD, Xavier VUILLAUME, Régine VERLASSEN, Francisco SCHUMACKER, Thiorry MELIDANT, Joseph J. Códrio ANDRIOT.

VERLASSEN, Francine SCHUMACKER, Thierry MEURANT, Isabelle CHANE, Cédric ANDRIOT ABSENTS EXCUSES: Jean-Marc VILLA, Adjoint (a donné procuration à Gilbert L'HOTE)

Blandine SALTZMANN (a donné procuration à Danielle VAILLANT)

ABSENT NON EXCUSE: David SIMON

Ouverture de la séance à 20h05

• Désignation du Secrétaire de séance : Francine SCHUMACKER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le point 4 de l'ordre du jour est supprimé. Il propose de rajouter à l'ordre du jour le tarif de location d'un appartement 2 rue de Gogney, point accepté à l'unanimité des membres présents.

1 / APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2014 :

Deux conseillers contestent au point numéro 7 du procès-verbal le nombre de voix contre GSM : 15. Après vérification, 4 rapports différents, précisent le même nombre de voix contre GSM : 15. Un conseiller revient sur l'éviction d'une entreprise, Monsieur le Maire lui rappelle qu'elle s'est mise « hors jeu » seule en ne respectant pas la date butoir de dépôt à la mairie de sa lettre d'intention (retard de 6 semaines).

2 / DEMANDE DE SUBVENTION DAPRO (PISTE CYCLABLE) :

Monsieur le Maire explique qu'il est possible d'obtenir une subvention DAPRO (Dotation d'Appui au PROjet) pour la création d 'une piste cyclable entrant dans le cadre de l'aménagement et la sécurité de la rue de la gare. Il serait possible d'obtenir jusqu'à 30% du montant total HT des travaux de la piste cyclable soit environ 14 400 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de faire une demande de subvention DAPRO au conseil général et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

3 / DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENTRETIEN DES RIVES DE LA VEZOUZE, AUTORISATION DE VENTE DE PARTS SOCIALES

Par courrier en date du 1^{er} Juin 2014, la direction générale des finances publiques informe :

« Qu'il subsiste des parts sociales du Crédit Agricole qu'il convient de réaliser afin d'en repartir le produit aux différentes collectivités qui composaient le Syndicat.

Le syndicat n'ayant plus d'instance décisionnelle, il est nécessaire que chaque collectivité délibère pour accepter le principe de la vente de ces parts sociales et charger le comptable de la Trésorerie de Lunéville collectivités de les représenter pour conclure la cession. »

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents,

- 3.1 La vente des parts sociales du crédit agricole
- 3.2 De charger le comptable de Trésorerie de Lunéville collectivités de les représenter pour conclure la cession

4 / REMBOURSEMENT DES FRAIS DE JUSTICE CONCERNANT LA REQUÊTE DU PROCES-VERBAL DES ELECTIONS MUNICIPALES AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Point supprimé.

5 / VENTE DE LA PARCELLE AE478 : AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER L'ACTE DE VENTE

Monsieur Le Maire rappelle que lors du conseil du 4 Avril 2014 au point 7, le conseil acceptait de céder la parcelle AE 478 à Monsieur Jean Philippe GALBAS FRONTINOIS et à Madame Virginie *WEILL* pour la somme de 420 €. Ils ont répondu favorablement. Afin de pouvoir donner suite au dossier auprès du notaire, il est nécessaire d'autoriser le Maire à signer les documents nécessaires pour finaliser la vente.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le maire à signer les documents nécessaires à la vente.

6 / ELECTION DES MEMBRES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE:

Suite aux élections municipales du mois de mars 2014, il est nécessaire de renouveler les délégués à la commission d'appel d'offre : 3 délégué(e)s titulaires, 1 Suppléant(e) au Maire, 3 délégué(e)s suppléant(e)s. Président de la commission : Mr Guy JAMBOIS

Les membres du conseil municipal, décident, à l'unanimité des membres présents, de réaliser ce vote au scrutin ordinaire.

Sont candidats:

Titulaires: Jean-Marc VILLA (demande écrite), Gilbert L'HOTE, Cédric ANDRIOT

Suppléant du Maire : Yvette DUSSAUSSOIS

Suppléants des titulaires : Ghislaine STOCARD, Éric PIERSON, Xavier VUILLAUME

Sont élus à l'unanimité des membres présents :

Titulaires: Jean-Marc VILLA, Gilbert L'HOTE, Cédric ANDRIOT

Suppléant du Maire : Yvette DUSSAUSSOIS

Suppléants des titulaires : Ghislaine STOCARD, Éric PIERSON, Xavier VUILLAUME

7 / MODIFICATION DU TARIF DES DROITS DE PLACE ET DU MATERIEL EN LOCATION

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents les tarifs suivants :

7.1 Droits de place :

Places	Tarifs
7.1.1 : Foire le ml <10M	3.50 €
7.1.2 : Foire le ml >10M	2.60 €
7.1.3 : Marché le ml	1.00 €
7.1.4 : Fête, confiserie, tir, loterie	0.90 € le m²
7.1.5 : Manège < 100m²	0.90€ le m²
7.1.6 : Manège > 100m²	0.60 € le m²
7.1.7 : Appareil distributeur	10 € par appareil
7.1.8 : Cirque (Les tarifs de place pour un cirque sont dus par tranche de 48 heures) Prix par camion Cirque < 100m² (chapiteau) : Cirque > 100m² (chapiteau) :	Caution 400 € 25 € 0.90 € le m² 0.60 € le m²

7.2 : Matériel appartenant à la commune en location :

Matériel	Tarif habitant Blâmont	Tarif extérieur
----------	------------------------	-----------------

7.2.1 Table de brasserie + banc	Forfait 8 € + 2€ pour une table et 2 bancs (pour 72 heures)	Forfait 10 € + 3€ pour une table et 2 bancs (pour 72 heures)
7.2.2 Barrières Vauban	Forfait 10 € + 3€ par barrière pour 72 heures	
7.2.3 Plast Bloc	Forfait 10 € + 3€ par Plast Bloc pour 72 heures	
7.2.4 Signalisation temporaire Panneaux signalisation disponibles: - Fêtes patronale - Stationnement interdit - Voie à double sens - Stop - Sens interdit - Sens obligatoire - Route barrée - Déviation - Travailleur - Danger - Fauchage - Chaussée déformée - Route inondée	Forfait 10 € + 3€ par panneau pour 72 heures	
7.2.5 Cônes de Lubeck	Forfait 10 € + 3€ par cône pour 72 Heures	
7.2.6 Panneaux électoraux	Forfait 10 € + 3€ par panneau pour 72 Heures	
7.2.7 Parquet de bal (40 m² utilisable)	31 €	

8 - SUBVENTION EXEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE BLAMONTAISE (SECTION FOOT) :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de réaliser un décompactage des deux terrains de foot (terrain d'honneur + terrain d'entrainement) car ils deviennent impraticables en période pluvieuse (dépense s'élevant à 10000€).

Il est proposé de réaliser cette opération sur le terrain d'entrainement en 2014 et en 2015 pour le terrain d'honneur.

La municipalité supportera l'ensemble des dépenses.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

9 - CREATION D'UN POSTE AU SECRETARIAT POUR SURCROIT D'ACTIVITE

Monsieur le Maire propose de créer un poste à temps complet pour une durée maximale d'une année étalé sur dix-huit mois au titre d'adjoint administratif 2ème classe. Ce poste est rendu nécessaire par le surcroît d'activité consécutif principalement à la dématérialisation des documents (suppression des documents papier par une gestion et transmission informatique.

Après avoir délibéré, Le conseil municipal accepte la proposition du maire à l'unanimité des membres présents.

10 – CREATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF CONCERNANT LA SECURITE RUE DU 18 NOVEMBRE :

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de créer un comité consultatif pour étudier la sécurité Rue du 18 Novembre. La première réunion aura lieu le 21 Juillet 2014.

11 - COMITE DES FETES:

Le comité des fêtes est en sommeil jusqu'au mois de septembre. Un nouveau comité sera mis en place lors d'une nouvelle assemblée générale.

12 – TARIF DE LOCATION D'UN APPARTEMENT 2 RUE DE GOGNEY:

Proposition du tarif de location du logement de 72 m² situé 2 Rue de Gogney (F2) : 439€ mensuel sans les charges.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition par 13 voix pour et 1 abstention.

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Maire donne connaissance de différentes informations :

- Motion de l'Association des Maires de France informant une baisse massive des dotations de l'état.
- Terrain de pétanque : plusieurs devis ont été reçus pour l'installation du terrain à proximité des courts de tennis.
- Arrêté de péril 8 rue des capucins : impossibilité de joindre le propriétaire qui ne répond pas aux courriers envoyés.
- La date de la visite des bâtiments communaux et de la chaufferie est fixée au samedi 26 Juillet à 9h00 pour les conseillers intéressés.
- Cinéma : Le remplacement de la façade nécessite la suppression de la partie haute qui sera remplacée par des châssis vitrés isolants.
- Voie verte : la communauté de commune a déposé un concours de fonds pour la création de la voie verte (ancienne ligne ABC, devis d'environ 100 000 €.). La commune de Blâmont pourrait participer à ce concours de fonds jusqu'à hauteur de 15000€.
- Mission PAVE : le compte rendu est disponible en mairie.
- Syndicat Intercommunal Scolaire du Blanc Mont : toujours en attente de la décision préfectorale.
- Site internet : mise en ligne programmé le 1^{er} juillet www.mairie-blamont54.fr
- Demandeurs d'asile : chaque courrier de la municipalité à l'ARS (Association Accueil et Réinsertion Sociale) sera transmis à la gendarmerie.
- Permis de construire SCI du torrent : Des aménagements sont nécessaires, pour les faciliter, possibilité de vendre une parcelle communale le long de la Voise à la SCI du torrent.
- Visite de Monsieur le Sénateur NACHBAR : différents points ont été évoqués notamment l'utilisation des fonds parlementaires pour différents travaux.

Levée de séance à 23h30